Union économique et monétaire UEM: aspects externes

1997/2065(COS) - 23/04/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: le présent document a pour but de fournir une première analyse des aspects externes de l'introduction de l'euro. CONTENU: compte tenu de l'importance économique de la zone euro -quelle que soit sa dimension initiale -, l'introduction de la monnaie unique aura également des conséquences majeures pour les Etats membres qui n'y participeront pas, ainsi que pour les pays tiers. Le document de réflexion de la Commission européenne présente une première analyse économique de l'impact probable de l'euro sur l'évolution de l'économie internationale et, plus particulièrement, le système monétaire international. Cette analyse ne propose pas, pour l'heure, de conclusions définitives mais entend plutôt stimuler le débat. Selon la Commission européenne, l'arrivée de l'euro sur la scène internationale devrait entraîner plusieurs conséquences: 1) La zone euro: une entité économique à l'échelle des Etats-Unis: la zone euro (à supposer qu'elle s'étende aux 15 Etats membres) aura un poids économique et commercial comparable à celui des Etats-Unis et supérieur à celui de l'économie japonaise. En 1996, la part de l'Union dans le PIB de l'OCDE s'élevait à 38,3%, contre, contre 32,5% pour les Etats-Unis et 20,5% pour le Japon. Le commerce extérieur de l'Union (échanges intra-communautaires exclus) représente 20,9% du commerce mondial, alors que les parts des Etats-Unis et du Japon sont respectivement de 19,6% et 10,5%. Grâce à l'Union monétaire, l'Europe disposera d'un marché intérieur à la mesure de sa puissance économique et commerciale. Le marché des obligations libellées en euros devrait notamment devenir un des plus importants marchés financiers mondiaux. 2) Une vulnérabilité moindre aux effets des fluctuations internationales des monnaies: les économies européennes sont aujourd'hui fortement sensibles aux fluctuations des marchés des changes internationaux en raison du fait qu'une part importante de l'activité économique européenne est orientée vers le commerce international (les exportations représentent environ 30% du PIB européen, contre 8% pour les Etats-Unis et 9% pour le Japon). Après l'introduction de l'euro, le degré d'ouverture de l'économie européenne ne sera plus que de l'ordre de 10%. Les sociétés européennes seront ainsi moins affectées par les fluctuations des taux de change sur les marchés mondiaux; 3) Un déclin progressif de la domination internationale du dollar: la position dominante du dollar s'effrite depuis le début des années 80 et l'introduction de l'euro devrait accélérer cette évolution à trois niveaux: a) les transactions commerciales: l'euro sera face au dollar une alternative attrayante pour les échanges, notamment avec les pays de l'Est, du Bassin méditerranéen et d'Afrique; b) les réserves des banques centrales: l'euro devrait devenir une monnaie de réserve particulièrement attrayante; c) la composition des portefeuilles: entre 1981 et 1995, la proportion de l'épargne mondiale détenue en monnaies européennes est passée de 13% à 37%, alors que la part libellée en dollars refluait de 67% à environ 40%. Cette tendance devrait se poursuivre avec l'introduction de l'euro; 4) Pas d'impact brutal sur les taux de change: le document, après avoir examiné l'impact du passage à l'euro sur les marchés, conclut qu'il ne devrait pas y avoir de fluctuations excessives et intempestives des taux de change. Fondé sur des principeséconomiques sains et un cadre institutionnel anti-inflationniste, l'euro sera un facteur de stabilité renforcée pour le système monétaire international; 5) Une occasion de renforcer la coopération macro-économique internationale: le passage à l'euro fournira l'occasion de renforcer la surveillance et la coordination internationales en matière économique et monétaire en vue d'assurer une plus grande stabilité des taux de change. Le document examine le cadre institutionnel dans lequel sera définie la politique de change extérieure de l'euro. Il présente en particulier les responsabilités respectives du Conseil, de la Banque centrale européenne et de la Commission en fonction des différentes formes possibles de relations de change entre l'euro et les monnaies des pays tiers. Le document conclut que le système actuel de flottement concerté des taux de change subsistera après l'introduction de l'euro. Il souligne toutefois qu'un certain nombre de questions restent à résoudre, notamment en ce qui concerne la façon dont la politique de change de l'euro devra être définie. Les conséquences du passage à l'euro pour les instances internationales comme le FMI et le G7 feront également l'objet d'un examen attentif.